



Avis de concours sur titres pour le recrutement d'auxiliaire médical exerçant en pratique avancée

Bron, le 22 octobre 2020

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier Le Vinatier, dans les conditions fixées par le décret n°2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de classe normale, emploi d'infirmier en pratique avancée, au sein de l'établissement.

Peuvent faire acte de candidature les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée et qui justifient d'une durée d'exercice minimale de 3 ans de la profession infirmière.

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 24 novembre 2020, au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Le Vinatier, à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Le Vinatier
Direction des Ressources Humaines – Cellule concours
BP 300 39 – 95 Boulevard Pinel
69678 Bron Cedex

Les demandes d'admission à concourir doivent être accompagnées des pièces suivantes, en 5 exemplaires :

- 1° Une lettre de motivation
- 2° Un curriculum vitae détaillé
- 3° Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination
- 4° Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, le diplôme infirmier ou titre de formation ou autorisation d'exercer la profession infirmière tel que prévu aux articles L. 4311-3 à 5 du Code de la santé publique, ainsi que tout titre de formation, certification et équivalence (originaux ou copies conformes à ces documents)

Le Directeur des Ressources Humaines


Nicolas WITTMANN



Diffusion :

- affichage interne jusqu'au 24/11/2020
- site internet de l'établissement